

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 16 JUIN 2022

Le 16 juin 2022, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2022-181 du 16 juin 2022 portant rejet de la demande d'autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « X50 » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-182 du 16 juin 2022 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « X20 » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-183 du 16 juin 2022 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « X10 » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-184 du 16 juin 2022 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Puzzle ».](#)
- ✓ [Décision n°2022-185 portant approbation du nouveau dépôt de la stratégie promotionnelle de Winamax.](#)
- ✓ [Décision n°2022-186 du 16 juin 2022 portant modifications de la liste des supports de paris autorisés ;](#)

A adopté les avis suivants :

- ✓ Avis n°2022-008 du 16 juin 2022 portant modifications du calendrier des courses hippiques françaises et étrangères du 26 juin au 31 décembre 2022 ;
- ✓ Avis n°2022-009 du 16 juin 2022 portant sur le projet de contrat de concession présenté par l'union des associations européennes de football (UEFA) et relatif à l'organisation de paris en ligne sur la finale de l'UEFA champions League 2021/2022 ;
- ✓ Avis n°2022-010 du 16 juin 2022 portant sur le projet de contrat de concession présenté par l'union des associations européennes de football (UEFA) et relatif à l'organisation de paris sur la finale de l'UEFA champions League 2021/2022 par la française des jeux au titre de ses droits exclusifs.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 22 Juin 2022

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé